



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 novembre 2022

N° 221122272

URBANISME - Autorisation donnée à Madame la maire de déposer une déclaration préalable de travaux pour le changement du système de sécurité incendie du centre socio-éducatif de Châtel

L'an deux mil vingt deux, le vingt deux novembre à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 15 novembre 2022 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. CRESPIEN - M. GUITOUNI - Mme ALITA - M. MASO - Mme SCHAFFER - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - Mme VÉRIN - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme POP - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - M. LEFEUVRE - Mme SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 27

Représentés : 4

Absents excusés : 1

Absents non excusés : 1

ABSENTS REPRESENTES Mme VILATA par M. GUITOUNI - Mme GROUX par Mme JOUBERT - M. BENAOUADI par M. AGGOUNE - M. NKAMA par M. BOMBLED.

ABSENTS EXCUSES Mme MELIANE.

ABSENTS NON EXCUSES M. ELARCHE.
SECRETAIRE Bernard GIRY

La séance est ouverte à 20h00.

.../...

URBANISME - Autorisation donnée à Madame la maire de déposer une déclaration préalable de travaux pour le changement du système de sécurité incendie du centre socio-éducatif de Châtel

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Patrick DAUDET Conseiller Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-4 et R 421-1 et suivants,

VU le Code de la construction et de l'habitation,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre aux normes le système de sécurité incendie du centre socio-éducatif de Châtel, désormais vétuste,

VU le Budget Communal,

APRES examen par la Commission « Une ville écologique à l'urbanisme maîtrisé avec des logements accessibles pour tous » en date du 17 novembre 2022.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE – **AUTORISE** Madame La Maire, ou son représentant, à déposer une déclaration préalable de travaux pour le remplacement du système de sécurité incendie du centre socio-éducatif de Châtel et à signer tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de ladite autorisation.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 25 novembre 2022

Reçu en préfecture le 25 novembre 2022

Identifiant de l'acte : 094-219400371-
20221122-8277-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

**LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN**

